



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action
Sociale

Séance du :

Lundi 17 mars 2025 à 14h00
En l'Hôtel de ville, salle du conseil

Convocation en date du :

13 mars 2025

- Ouverture de la séance à 14h00
- Appel
- Constatation du quorum

Membres présents :

- Monsieur DEFIS Raymond, Président
- Madame COUZINIE Isabelle, Vice-Présidente
- Madame ROUSSEAU Andrée
- Madame MONTHUS Anne-Marie
- Madame LOPEZ Martine
- Madame GARRIGOS Patricia
- Madame FABRE Gisèle

Membres excusés :

- Madame PAOLINI Michelle
- Madame LOPEZ Evgenia
- Monsieur COSTES Thierry
- Madame FERRE Yvette

Membres absents :

- Ludwig GUERRA

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEAU Andrée

1- Approbation du Procès-Verbal du 9 décembre 2024

Projet de délibération N°2025/01

Annexe : Procès-Verbal de la séance du 9 décembre 2024

Monsieur Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le PV de la séance du 9 décembre 2024, établi par la secrétaire de séance Madame Andrée ROUSSEAU.

Le président invite les membres à en délibérer :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-15 et L 2121-29,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et les établissements publics,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 pris pour son application,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 9 décembre 2024 du Centre Communal d'Action Sociale établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Andrée ROUSSEAU,

Considérant qu'il convient de soumettre ledit procès-verbal à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix décide :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.**

Nombre de votes : 7 POUR

2- Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Projet de délibération N°2025/02

Annexe : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) accentue l'information des administrateurs.

Le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Le ROB doit comporter une présentation de la structure et

de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application.

Il est pris acte de la tenue du DOB par une délibération spécifique.

Madame la Vice-Présidente donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025. A l'issue, les membres sont invités à partager leurs questionnements et leurs avis.

Madame MONTHUS s'interroge sur la nature des dépenses envisagées qui seront inscrites au Budget Primitif 2025, notamment concernant les charges à caractère général. Madame la Vice-Présidente détaille les dépenses prévisionnelles relatives à ces inscriptions (repas et cadeaux des aînés, secours d'urgence dont le relogement, remboursement des charges de personnel ...)

L'assemblée demande à connaître les solutions de relogement d'urgence que le CCAS vient à prendre en charge : il s'agit de faire appel au camping de Martres-Tolosane. Madame FABRE souhaite savoir si l'ancienne gendarmerie pourrait servir à satisfaire ce besoin. Monsieur Le Président informe l'assemblée que l'OPH aurait un projet à présenter en matière de réhabilitation de ces lieux.

Madame MONTHUS demande à connaître les résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux. Madame le Vice-Présidente informe l'assemblée qu'elle communiquera le rapport synthétique de l'étude à l'ensemble des membres intéressés. Elle relève un indicateur marquant : 52% des plus de 75 ans sont des personnes isolées (vivant seules) ; autre indicateur le revenu médian sur la commune se trouvant en-dessous de la moyenne du département.

Madame FABRE demande si le CCAS va gérer la mise à jour du fichier de données sur les personnes fragiles et isolées, comme réalisé en 2024 (données du SSIAD, décès, nouveaux arrivants). Les membres s'accordent à refaire le même travail de porte à porte pour effectuer la mise à jour du fichier.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que la communauté de communes projette d'engager des contractuels en service civique pour effectuer un recensement des personnes isolées.

Le débat étant clos le président invite les membres à en délibérer :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1, L.2313-1, L.2313-2, L.5211-36, L.5217-10-4, D.2312-3 et D.5211-18-1 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite NOTRe, notamment son article 106 ;
Vu la délibération N° 2024/03 du conseil d'administration du CCAS portant approbation du règlement intérieur ;
Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025 annexé à la présente ;*

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil d'administration, avant le vote du budget primitif ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025.**

Nombre de votes : 7 POUR

3- Questions diverses

Les membres de l'assemblée s'interrogent sur le traitement des dossiers CORAFIN et souhaiteraient pouvoir être associés à l'instruction de ces demandes.

Madame MONTHUS relève que ces dossiers et leur consistance représentent un travail chronophage certes mais s'accorde à dire avec Madame FABRE qu'ils sont d'une teneur intéressante et donnaient par le passé un vrai rôle au CCAS.

La séance est levée à 15h00